

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE ROSNOEN

Compte – rendu de la réunion de Conseil Municipal du 27 avril 2016

Date de convocation :

21 avril 2016

Date d'affichage :

4 mai 2016

L'an deux mil seize,

Le vingt sept avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de ROSNOEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michaël KERNEIS, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice:15

Présents: 10

Votants: 11

Présents :MM. KERNEIS – BRIEN - Mmes BIZEC – HERNOT - M. GRANNEC – Mmes DEPARTOUT – LANCIEN- FOURN - LE SONN - MM. MARC.

Absente représentée: Mme BUZARE donne pouvoir à M. KERNEIS

Absents excusés : MM. RANNOU- MORIZUR

Absents : MM. RIVOAL-HERVE

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles GRANNEC

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

1– VOTE DES SUBVENTIONS 2016.

La liste des demandes de subventions reçues en mairie a été examinée en détails par la commission des finances, réunie le 18 avril dernier.

Les membres de la commission proposent une liste d'associations retenues avec les montants alloués pour chacune d'elle.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal vote le montant alloué à chaque association comme indiqué dans le tableau ci-joint.

Une somme est laissée sans affectation particulière pour le cas où une demande justifiée interviendrait en cours d'année.

2 – ADOPTION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.

Le schéma départemental de coopération intercommunale adopté par arrêté préfectoral du 30 mars 2016 prévoit la fusion de la communauté de communes de l'Aulne maritime et de la communauté de communes de la presqu'île de Crozon au 1^{er} janvier 2017. A cette date, une nouvelle communauté de communes de 23 291 habitants sera créée et les deux communautés de communes d'origine disparaîtront.

Le périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion comprendra les 10 communes suivantes : Argol, Camaret-sur-mer, Crozon, Landévennec, Lanvéoc, Le Faou, Pont-de-Buis-les-Quimerc'h, Roscanvel, Rosnoën, Telgruc-sur-mer.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à émettre un avis sur ce projet de périmètre.

Après délibération, à la majorité (9 voix favorables et 2 voix défavorables), le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de périmètre de fusion de la de la communauté de communes de l'Aulne maritime et de la communauté de communes de la presqu'île de Crozon au 1^{er} janvier 2017 présenté dans l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016.

3 – QUESTIONS DIVERSES.

- **Composition des groupes thématiques dans le cadre du PLUi : 1 représentant par commune et par thématique doit être nommé :**
 - **Activités économiques : Philippe RANNOU**
 - **Cadre de vie : Patrick BRIEN**
 - **Habitat : Rolande BIZEC**
 - **Armature urbaine, mobilité et équipements : Maryse LE SONN**
- **Planning des réunions pour l'étude de revitalisation du centre bourg :**
 - **13 mai : 19 h. – Réunion publique,**
 - **27 mai : 19 h. – Ateliers**
 - **10 juin : 19 h. – Restitution des ateliers,**
- **28 avril : Bornage du futur lotissement de Gorré Menez. Des plans devront être proposés courant mai,**
- **Vie locale : pendant les vacances, des sorties sont organisées envers les jeunes âgés entre 12 et 15 ans avec le minibus de la commune et éventuellement celui de l'ES Cranou. Une proposition est faite de créer une association des jeunes avec au moins deux adultes pour les encadrer.**
- **Une observation est faite sur la qualité des repas servis au restaurant scolaire qui semble être de moins en moins appréciée des enfants. Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le représentant de RESTECO dernièrement pour lui signaler cette remarque qui émane de plusieurs familles : un effort pour relever la qualité des repas doit être réalisé par la société. Les élus ont prévu d'aller déjeuner au restaurant scolaire au cours de la 1^{ère} quinzaine de mai,**
- **Minibus : un avenant sera rédigé pour préciser le bon usage et le bon entretien du véhicule mis à disposition. De plus, le véhicule sera à rendre propre par les associations utilisatrices. Un employé communal vérifiera le véhicule le lundi matin et le préparera le vendredi matin.**
- **La date du prochain conseil est fixée au 24 mai à 20 h.**

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,

Fait et délibéré à ROSNOEN le 27 avril 2016

La séance du conseil municipal du 27 avril 2016 comporte les délibérations numérotées de 1 à 3.

Signatures :

Monsieur Mickaël KERNEIS : _____

Monsieur Patrick BRIEN : _____

Madame Rolande BIZEC : _____

Madame Anne HERNOT : _____

Monsieur Gilles GRANNEC : _____

Madame Laétitia DEPARTOUT : _____

Madame Marie-Anne FOURN : _____

Madame Patricia LANCIEN : _____

Madame Maryse LE SONN : _____

Monsieur Thierry MARC : _____

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE ROSNOEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

21 avril 2016

Date d'affichage :

4 mai 2016

L'an deux mil seize,

Le vingt sept avril à vingt heures,

Le Conseil municipal de la commune de ROSNOEN,

légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

sous la Présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS, Maire,

Nombre de conseillers :

en exercice:15

Présents: 10

Votants : 11

Présents: MM. KERNEIS – BRIEN - Mmes BIZEC – HERNOT – M. GRANNEC – Mmes DEPARTOUT - FOURN – LANCIEN - LE SONN – M. MARC.

Absente représentée : Mme BUZARE donne pouvoir à M. KERNEIS

Absents excusés : MM. RANNOU – MORIZUR

Absents : MM. RIVOAL – HERVE.

Secrétaire : Monsieur Gilles GRANNEC.

**OBJET : ADOPTION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE
COOPERATION INTERCOMMUNALE.**

Le schéma départemental de coopération intercommunale adopté par arrêté préfectoral du 30 mars 2016 prévoit la fusion de la communauté de communes de l'Aulne maritime et de la communauté de communes de la presqu'île de Crozon au 1^{er} janvier 2017. A cette date, une nouvelle communauté de communes de 23 291 habitants sera créée et les deux communautés de communes d'origine disparaîtront.

Le périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion comprendra les 10 communes suivantes : Argol, Camaret-sur-mer, Crozon, Landévennec, Lanvéoc, Le Faou, Pont-de-Buis-les-Quimerc'h, Roscanvel, Rosnoën, Telgruc-sur-mer.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à émettre un avis sur ce projet de périmètre.

Après délibération, à la majorité (9 voix favorables et 2 voix défavorables), le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de périmètre de fusion de la de la communauté de communes de l'Aulne maritime et de la communauté de communes de la presqu'île de Crozon au 1^{er} janvier 2017 présenté dans l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,